Elections professionnelles 2023

Le 21 juin 2023

La CGT en nette progression à l'usine Renault Le Mans !

Mardi 20 juin en fin d'après-midi, le résultat des urnes a été rendu public.

Dans un contexte de baisse des effectifs par rapport à 2019 et de diminution du nombre de sièges à pourvoir en CSE (24 en 2019 contre 21 aujourd'hui), notre organisation syndicale maintient son nombre d'élus. **Autrement dit la CGT progresse !**

Sur les inscrits la CGT progresse de :

3,2% au 1er collège
2,09% au 2ème collège
0,19% au 3ème collège

Cela représente une progression de 2,17% tous collèges confondus.

Nous remercions les salarié-e-s qui ont porté leur voix pour des candidat-e-s CGT dans le 1er, le 2ème et le 3ème collège.

Incontestablement, il ressort de ces résultats que la CGT a gagné de nouvelles voix parmi les salariés des différents collèges électoraux, notamment chez les salarié-e-s récemment embauché-e-s.

Au lendemain de ces résultats les salarié-e-s qui ont voté pour les candidat-e-s CGT ne cachent pas leur satisfaction et reconnaissent l'investissement et la présence régulière sur le terrain des élu-e-s CGT dans le dernier mandat 2019-2023. C'est un encouragement à continuer dans cette voie !

Faire avec les salariés, surtout pas sans eux, restera le fil rouge du nouveau mandat qui s'ouvre à nous !

Que va-t-il se passer maintenant pour la gestion du CSE ?

Dans le 1er collège la CGT est la première organisation du site, elle est donc légitime pour prendre place dans la gestion du CSE. A ce titre nous le revendiquons !

La CGT égale la CFE-CGC en nombre d'élu-e-s (8 CGT / 8 CFE-CGC), cette situation prive la CFE-CGC d'une majorité absolue.

En l'occurrence plusieurs scénarios sont possibles :

- 1er cas : Puisqu'il y a égalité en nombre d'élu-e-s entre la CGT et la CFE-CGC chacune de ces organisations syndicales pourra présenter un-e candidat-e au poste de secrétaire du CSE. Dans ce cas, les élus minoritaires devront se positionner pour l'un-e ou l'autre. A défaut, la direction pourrait prendre part au vote. Nul doute que sa voix n'irait pas pour le ou la candidat-e proposé-e par notre organisation syndicale

- 2ème cas : La CFE-CGC s'allie avec la CFDT (minoritaire) ou FO (minoritaire et non représentatif) pour s'assurer une majorité et continuer la gestion du CSE. Dans ce cas, le vote majoritaire des salariés du 1er collège serait piétiné par les organisations syndicales CFE-CGC/CFDT/FO.

- 3ème cas : L'une des organisations syndicales CFE-CGC/CFDT/FO souhaite respecter la démocratie issue des urnes et se rapproche de la CGT pour envisager une co-gestion du CSE.

Disons-le clairement, la CGT ne se reniera pas mais comme à son habitude elle est ouverte à la discussion dans le but de respecter pleinement le choix des salariés.

Le résultat de ces élections place les organisations syndicales CFE-CGC/CFDT/FO face à un dilemme : soit ils assument de bafouer la démocratie, soit ils se montrent soucieux de la représentativité de chacun.

Si tel était leur choix, ils devraient expliquer aux salariés pourquoi ils critiquent l'usage du 49-3 et les passages en force du gouvernement (à l'exemple de la réforme des retraites que nous combattons en intersyndicale) alors que dans la pratique, ils se comporteraient de la même manière !!!

Les prochains jours vont donner lieu à moults réflexions !

Pour la CGT, sont élu.e.s

1er collège :

Titulaires	Suppléants
- VERON Christophe	- BONHOMMET Christophe
- HUARD Marie-Pierre	- BOUCHET Anne-Ophélie
- GERMAIN Richard	- GAUDIN Steeve
- MOUTON Murielle	- PISCHEDDA Tiziana
- KARROUMI Rachid	- VINCENT Thomas
- HELLEC Sébastien	- CHEVEREAU Alexandre
- BASILLE Kévin	- HARREAU Mathieu

2ème collège :

Titulaires	Suppléants
- MEZIERE Stéphane	- LEHEN Jérémy

Vous avez voté pour les candidat-e-s CGT,
vous pensez que la CGT est la plus à même pour vous représenter
et défendre vos intérêts, REJOIGNEZ-LÀ !

Pendant la campagne électorale nous vous avons remis
une carte d'adhésion, utilisez-là pour adhérer à la CGT !

En vous syndiquant à la CGT
vous donnerez un prolongement à votre vote !